



Punitions corporelles par les grands-parents

Par **ju1987**, le **20/04/2012 à 22:14**

Bonjour,

Je suis divorcé et j'ai deux enfants. Je conserve bien entendu l'autorité parentale (conjointe avec mon ex-épouse) sur mes deux enfants.

Malheureusement, mes enfants se plaignent de fessées et autre punitions corporelles lorsqu'ils sont gardés par leurs grands-parents maternels.

Je suis personnellement contre ce type de punition, surtout que mes enfants sont très petits. Je sais que mes enfants sont confiés à leurs grand-parents par mon ex-épouse, cependant ils ne disposent pas de l'autorité parentale pour autant, surtout si je m'y oppose. Puis-je m'appuyer sur un texte de loi pour empêcher ces punitions ? Je ne supporte pas qu'on tape mes deux petits.

Merci d'avance.